



PLAN LOCAL **D'URBANISME**

Modification n°5

Bilan de la concertation







1

OBJECTIFS DE LA MODIFICATION

LES OBJECTIFS DE LA MODIFICATION N°5 DU PLU DE VINAY

ÉTENDRE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES LEVÉES

Par délibération du 22 septembre 2022, l'intercommunalité Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a entrepris la démarche de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vinay.

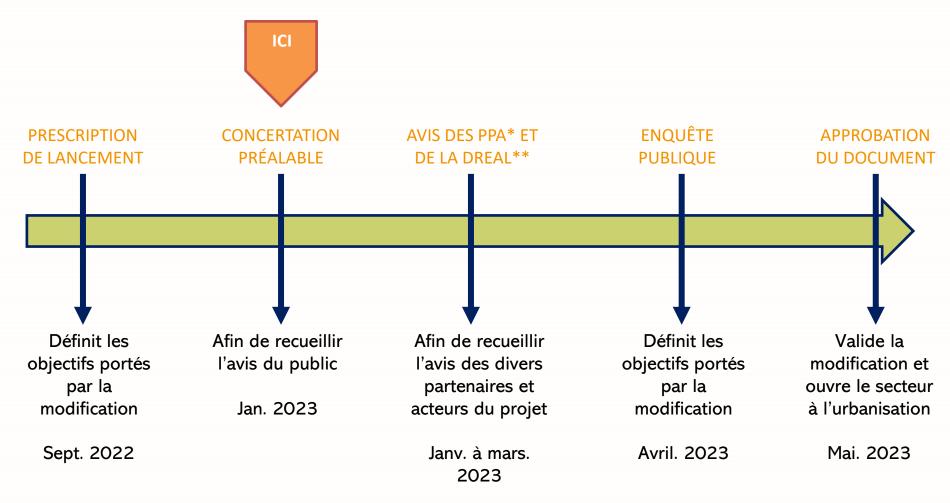
Cette procédure vise à ouvrir à l'urbanisation un secteur actuellement classé en zone AU (zone à urbaniser stricte, urbanisable après modification). Dès lors que cette modification sera effectuée, elle permettra d'étendre significativement (sur environ 10 hectares), la zone d'activités des Levées sur son flanc est.

Les objectifs de l'extension de cet espace économique sont nombreux :

- Maintenir les emplois productifs existants sur le territoire en offrant une opportunité à des industries locales de maintenir leur production sur le bassin vinois;
- Permettre l'accueil de nouvelles activités productives, dans un contexte de baisse modérée de l'emploi de -1,5% sur le territoire intercommunal entre 2013 et 2019;
- Affirmer le rôle de Vinay comme second pôle économique après l'agglomération de St-Marcellin à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Renforcer l'emploi autour des gares ferroviaires, et anticiper le développement du Service Express Métropolitain entre Gières et St-Marcellin prévu dans le cadre du « RER grenoblois ».

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable entre le 2 janvier 2023 et le 2 février 2023.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA MODIFICATION



^{*}Personnes Publiques Associées

^{**}Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (service de l'État)

2

LES MODALITÉS DE CONCERTATION

LES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

DIALOGUER AVEC TOUS LES PUBLICS

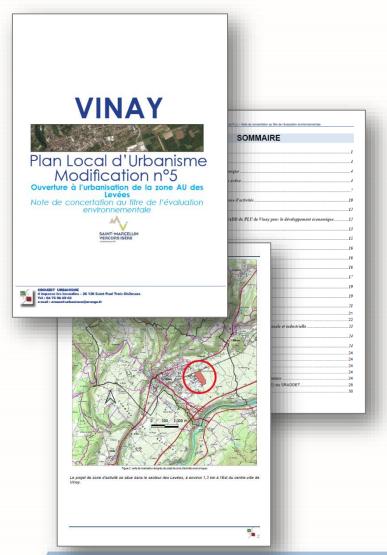
Afin d'offrir à tous les publics les moyens de s'informer et de s'exprimer sur le projet de modification n°5 du PLU de Vinay, différentes modalités de concertation ont été mises en place sur la période du 2 janvier au 2 février 2023 :

- Un « dossier de concertation préalable » a été rédigé et mis à disposition du public en mairie de Vinay ainsi que sur le site internet de l'intercommunalité. Celui-ci comprenait :
 - un rappel des objectifs poursuivis ;
 - Une présentation des enjeux économiques ;
 - Le contexte juridique du PLU actuel, et le détail sur le choix de la procédure ;
 - Le contenu de l'évaluation environnementale et un résumé de l'état initial de l'environnement ;
 - L'articulation du projet avec les différents plans et programmes en vigueur, et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région Grenobloise.
- Un registre de concertation a été mis à disposition du public en mairie de Vinay;
- Une réunion publique a été tenue dans la salle polyvalente de Vinay le mardi 17 janvier 2023 à 19h.

- Le maître d'ouvrage de cette procédure de modification est l'intercommunalité Saint-Marcellin Vercors Isère.
- Étant donné l'enjeu surtout local de cette modification, c'est au niveau de la commune de Vinay que s'est concentré le dispositif de concertation. La commune a été un acteur important dans la réussite de la concertation.

LES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE

DOSSIER DE CONCERTATION



PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE L'INTERCOMMUNALITÉ



PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE VINAY



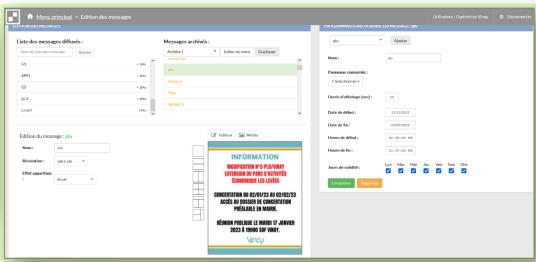
LES MODALITÉS DE CONCERTATION MISES EN PLACE



ARTICLE DE PRESSE



COMMUNICATION SUR LE PANNEAU MUNICIPAL



3

LE BILAN DE LA CONCERTATION

LE BILAN DE LA CONCERTATION

LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique du 17 janvier a permis à 12 citoyens et 4 élus du conseil municipal de s'informer et de s'exprimer au sujet de la modification n°5.

La réunion s'est tenue sans aucune difficulté ni perturbation. Les participants ont évoqué les points suivants :

- Le cadencement des trains à la gare de Vinay ;
- Le nom des entreprises identifiées accueillies dans l'extension de la zone d'activités ;
- Les cheminements cyclables ;
- L'abattage des arbres et le phasage du chantier.

Ces remarques ont fait l'objet d'une réponse immédiate de la part de M. le Maire de Vinay ainsi que du service urbanisme de l'intercommunalité :

- Concernant l'offre ferroviaire, il est impossible pour la commune et l'intercommunalité de pouvoir l'adapter : il s'agit d'une compétence régionale. M. le Maire a rappelé l'appui de l'intercommunalité au projet de RER de la région grenobloise desservant la gare de Vinay.
- Les entreprises intéressées ne peuvent pas être communiquées aujourd'hui, faute d'accord écrit concernant leur implantation espérée.
- La commune et l'intercommunalité prévoient de relier la future zone économique à la gare via une piste cyclable longeant la voie ferrée. De plus, les voiries nouvelles intègreront des espaces piétons-cycles.
- Les noyers seront abattus après la récolte des noix de l'automne 2023. Des premiers travaux préparatoires seront réalisés en été, avant le démarrage des travaux d'extension à proprement parler à l'automne 2023.

LE BILAN DE LA CONCERTATION

LE REGISTRE DE CONCERTATION ET LES AUTRES MOYENS D'EXPRESSION

Aucune remarque n'a été déposée sur le registre de concertation. De même, aucune contribution écrite par courrier, par mail ou par téléphone n'a été enregistrée par les services communaux et intercommunaux.

CONCLUSION

- Sur le plan quantitatif, la mobilisation du public est restée modérée. Cependant, la participation à la réunion publique d'information prouve que les modalités de concertation mises en place ont permis de communiquer sur la procédure en cours auprès du public.
- Sur le plan qualitatif, les remarques apportées par les citoyens ne démontrent pas d'opposition au projet présenté. Les contributions ont porté principalement sur des détails concernant le projet (entreprises ciblées, planning). Le sujet ayant suscité le plus de prises de parole est l'enjeux des mobilités (desserte ferroviaire et accès modes actifs), démontrant une attente d'une partie des citoyens sur cette question. Les réponses ont été apportées immédiatement et n'ont pas fait l'objet de débat.
- Ainsi, malgré une participation modeste, le projet de modification n^o5 du PLU de Vinay semble faire consensus auprès de la population vinoise.





